

Conseil communautaire du 23 mai 2024

(Théâtre de Chalais)

Ordre du Jour

Intervention de la Région N.A : transport scolaire

Intervention ENVOL / L'OISON

I. Enfance Jeunesse

1. Convention tri-annuelle de partenariat et d'objectifs avec l'espace de vie sociale L'OISON

2. Convention tri-annuelle de partenariat et d'objectifs avec le centre socio-culturel ENVOL

II. Développement économique

1. Approbation de la modification n°2 du PLU de Montmoreau

III. Tourisme

1. Instauration de la taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour

2. Demande de subvention auprès du Conseil départemental pour l'aménagement de la liaison cyclable entre la Base pleine Nature de Poltrot et la commune d'Aubeterre-sur-Dronne

IV. Affaires scolaires

1. Versement de la participation financière à l'école privée Castel Marie de Chalais

2. Approbation de la convention relative à l'établissement d'un « Territoire Educatif Rural » avec l'Éducation nationale et le Département de la Charente

V. Services à la population

1. Demande de subvention auprès de l'État au titre du FNADT et du FIO pour le fonctionnement des espaces France-Services du territoire

VI. Politique sportive

1. Détermination des tarifs des ateliers de « l'été actif et solidaire » pour l'été 2024

2. Approbation de la convention de mise à disposition des services de la commune de Gardes-le-Pontaroux à la Communauté de communes au titre du fonctionnement de la Base de Loisirs de Gardes-le-Pontaroux

VII. Ressources humaines

1. Création d'un emploi non permanent à temps non complet (école élémentaire de Montmoreau – diminution de temps de travail)

2. Création d'un emploi non permanent à temps non complet (école élémentaire de Chalais – diminution du temps de travail)

3. Création d'un emploi permanent à temps non complet (école élémentaire de Montmoreau – suite statutaire avec temps de travail inchangé)

4. Création d'un emploi non permanent saisonnier d'adjoint technique territorial et approbation du recours au grade d'adjoint technique territorial pour remplacer des ATSEM (aucune augmentation d'ETP)

5. Création d'un emploi non permanent saisonnier d'agent social et approbation du recours au grade d'agent social pour remplacer des auxiliaires de puériculture (aucune augmentation d'ETP)

6. Création d'un emploi non permanent (saisonnier) à temps non complet (école de Bors de Montmoreau – diminution du temps de travail)

7. Création d'un emploi non permanent à temps complet pour accroissement temporaire d'activité d'auxiliaire de puériculture

8. Création de 4 contrats CEE pour le fonctionnement des AESH de Villebois-Lavalette et Saint-Séverin

VIII. Questions diverses